



**Monsieur François REBSAMEN**  
**Ministre du Travail, de l'Emploi et du**  
**Dialogue Social**  
**101 rue de Grenelle**  
**75007 PARIS**

Lille, le 12 mai 2014

MARIE-CHRISTINE  
BLANDIN

PRESIDENTE DE LA  
COMMISSION  
DE LA CULTURE, DE  
L'EDUCATION ET DE LA  
COMMUNICATION

SENATRICE DU  
NORD

Monsieur le Ministre,

Après beaucoup d'inquiétude des artistes, techniciens et démocrates suite aux rumeurs de fin des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage, il y eut un bref soulagement quand l'accord du 22 mars confirma leur maintien. Bref, car à y regarder de plus près, ce qui aurait permis d'améliorer la justice sociale n'y figure pas, et des mesures inadmissibles comme le différé d'indemnisation sont apparues, véritable déni de la situation quotidienne des artistes.

La gauche a su prendre ses responsabilités en 2002 quand Catherine Tasca fit légiférer pour proroger des annexes que le MEDEF se refusait à signer. Des parlementaires des deux chambres surent aussi rentrer en résistance aux côtés des professionnels et de la coordination des intermittents et précaires, à l'initiative de Noël Mamère : pendant deux ans nous nous sommes chaque semaine réunis dans la cadre d'un comité de suivi de l'application du mauvais accord de 2003, sous le gouvernement de droite, pris à l'initiative de François Fillon.

Nous avons alors fait plier le ministre de la culture et celui des affaires sociales avec l'obtention d'un fond de professionnalisation et de solidarité, avec une protection des femmes enceintes, et des malades de longue durée, mais le compte n'y était pas et le mécanisme destructeur restait en place.

Nous nous sommes collectivement engagés en 2005 sur une PPL cosignée et mise à l'ordre du jour. Les acteurs en étaient les écologistes, Jack Ralite, Catherine Tasca, Patrick Bloche, et même des centristes, et Etienne Pinte. L'UMP d'alors fit jouer l'absence de quorum pour empêcher le vote. Nos convictions et nos engagements n'ont pas changé. Ce qui s'est accru, c'est notre expertise commune sur le sujet.



Ce n'est pas pour rien que la commission de la culture du Sénat, sous la plume de Maryvonne Blondin, réaffirme les fondements sociaux et culturels consubstantiels des annexes 8 et 10, et propose entre autres:

- Le rétablissement de la date anniversaire (ce qui a été reconnu utile par les partenaires).
- Le déplafonnement de l'assiette des cotisations.
- Le plafonnement du cumul mensuel des revenus et allocations.
- La valorisation de 90 heures d'enseignement et de médiation (ce que les partenaires ont accepté, mais en volume insuffisant).
- La modulation des cotisations employeurs selon le recours aux CDD d'usage.

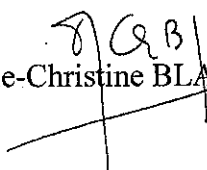
Nous disposons maintenant du rapport des sociologues et économistes Mathieu Grégoire et Olivier Pilmis qui montre que des restrictions de droits ou des allongements de période travaillée nécessaire, loin d'engendrer des économies, aggravent les dégâts sociaux par un coût accru pour l'assurance chômage, éliminent les plus fragiles des artistes, et fragilisent gravement les compagnies indépendantes.

Je vous demande donc de tout mettre en oeuvre pour installer de nouvelles négociations, afin que l'Etat donne le LA de l'ambition qu'il a pour la culture et la solidarité.

Les partenaires sociaux doivent entendre ceux qui ne siègent pas, mais qu'ils sont censés représenter - tous les acteurs du monde des arts, de la culture et de l'éducation populaire - et revenir sur le contenu de cet accord bancaire et injuste.

Pour toutes ces raisons, pour les engagements du candidat Hollande, et pour le respect de ce qui nous rassemble dans une gauche de progrès, je vous demande de suspendre l'agrément du Gouvernement tant que l'accord ne sera pas davantage garant de la vie durable de notre tissu culturel et de la justice sociale adossée à la solidarité interprofessionnelle.

Avec mes remerciements anticipés pour votre attention à ce sujet sensible, je vous prie, Monsieur le Ministre, d'accepter mes respectueuses salutations,

  
Marie-Christine BLANDIN